

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (article 17 Loi sur le travail (LTr))

- 07-10648 / 110194
DBS Transport SA, 1217 Meyrin
technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.03.2007–28.02.2010 (Modification)
- 07-10671 / 109359
Galliker Transports SA, 1032 Romanel-s-Lausanne
département du congelé
besoins spéciaux de consommation
1 H
03.10.2007–30.09.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10672 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
usine «Arômes»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
97 H, 2 F
28.05.2006–31.05.2009 (Modification)
- 07-10673 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
usine «Parfums»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H
01.01.2007–31.12.2009 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10686 / 100391
Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens VD
Poissonnerie
besoins spéciaux de consommation
20 H, 20 F
01.10.2007–31.01.2010 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10562 / 101648
Louis Bélet SA, 2943 Vendlincourt
secteur production (CNC)
besoin urgent
5 H
01.09.2007–31.08.2010 (Nouveau permis)
- 07-10578 / 100378
Cremo S.A., 1522 Lucens
soins aux fromages
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.11.2007–31.10.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-10545 / 100561
Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe
préparation des matières premières, garnissage des fonds, logistique, nettoyage
des installations et entretien des machines
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
59 H, 112 F
08.08.2007–07.08.2010 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10359 / 109933
ACR Fuchs, Hanimann & Cie, 1227 Carouge GE
secteur prestataire de service sonorisation, conférence
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.10.2007–30.09.2010 (Renouvellement)
- 07-10431 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, conditionnement et expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
243 H, 243 F
28.08.2006–19.08.2009 (Modification)

- 07-10566 / 100535
Pasta Gala Division de Coop, Bâle, 1110 Morges
fabrication des pâtes, préparation des oeufs
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
15.03.2007–14.03.2010 (Modification)
- 07-10577 / 101785
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne
machine offset 8 couleurs MAN-Roland
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.11.2007–13.01.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10606 / 109234
COOP Région Logistique Suisse Romande, 1123 Aclens
exploitation
besoins spéciaux de consommation
50 H
01.08.2006–31.07.2009 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-10542 / 100507
LBG Hôtels Services SA, 1816 Chailly-Montreux
traitement du linge (lavage, repassage et conditio
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 25 F
17.04.2005–16.04.2008 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 07-10432 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
production chocolat, secteur: confiserie, conditionnement et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
198 H, 212 F
01.08.2007–19.08.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

16 octobre 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail